



138, rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
s3bor@snes.edu

Mardi 17 mai 2011

Aux S1



Circulaire Collège n°2

Édito

Le collège est toujours au centre des débats comme soit disant le maillon faible du système. Surfant sur cette idée reçue, renonçant à toutes ambitions pour les élèves on se dépêche de le dépouiller de ses ambitions et de sa mission initiale : c'est-à-dire celle que portait le collège unique et à qui on n'aura jamais donné les moyens de son fonctionnement et de la mise en commun d'une culture commune, pour tous, sur tout le territoire. On en est loin et toutes les mesures proposées n'ont en fait comme but que de détricoter les acquis, de renoncer à toutes ambitions. C'est ainsi qu'on met en place des dispositifs de relégation, qu'on installe une école du socle commun, c'est-à-dire une école à deux vitesses où les meilleurs pourront approfondir tandis que les autres se verront attribuer un misérable SMIC pseudo culturel.

C'est notamment ce qu'a démontré NICCO HIRTT vendredi 29 avril lors du stage régional FSU sur les compétences et que la grande majorité des stagiaires présents a apprécié.

Cette primarisation du collège, cette politique dite pédagogique des compétences, mais aussi l'abandon d'une politique de l'Education prioritaire et la multiplication des tâches, changent profondément la nature même de notre système éducatif. C'est pourquoi il est urgent que l'ensemble des personnels se mobilise à l'appel du SNES et de la FSU pour refuser la mise en place d'une telle politique et imposer notre projet pour REDONNER UN AVENIR AU COLLEGE, à savoir : ancrer le collège dans le second degré dont il est la première étape, rechercher la mixité sociale dans tous les EPLE, garantir à tous une poursuite de la scolarité au-delà du collège et jusqu'à 18 ans qui doit s'accompagner de l'amélioration des conditions d'études et d'enseignement en donnant à l'Ecole tous les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves.

C'est dans cette optique que nous remplissons notre mission de service public d'éducation.

Fabienne Sentex, Bertrand Gilardeau, Valérie Bladanet, Alain De Carlo, Catherine Dudès

Vous trouverez la circulaire en téléchargement ainsi que les comptes rendus exhaustifs du stage académique sur les compétences sur le site académique du SNES rubrique collège.

B
O
R
D
E
A
U
X

sommaire

Edito

Compte rendu
conférence de
Nico Hirtt

Intervention
SNEP + man-
dat

Intervention
SNES + man-
dat

colloque : pen-
ser et
construire le
collège pour
tous

Histoire des
arts

Education
prioritaire

Affiche

Nico Hirtt explique la convergence des systèmes éducatifs des pays industrialisés :

- Création d'un marché scolaire en renforçant l'autonomie des établissements et leur concurrence, ce qui permet à l'Etat de continuer à se désengager.
- Programmes désormais conçus en terme de « compétences » utilitaires et non plus en terme de savoirs.
- Développement de l'évaluation à tous les niveaux (élèves, enseignants, écoles, systèmes éducatifs, etc...).
- Omniprésence des TICE.
- Chute des dépenses d'enseignement public malgré une augmentation des effectifs.
- Privatisation, par exemple, de la formation continue, de l'enseignement supérieur et du soutien scolaire.
- Multiplication de la publicité et du sponsoring d'entreprises privées au sein de l'école (mallettes pédagogiques...).
- Renforcement de la polarisation sociale depuis 15 ans au sein du système éducatif (jusqu'aux années 1980 massification de l'enseignement plus que démocratisation, depuis aggravation de la fracture sociale).

Depuis les années 1990, on assiste à une marchandisation de l'enseignement à mettre en relation avec l'ère des crises.

Dans un contexte de compétition économique exacerbée par la mondialisation, des parties du système éducatif de service public deviennent des secteurs d'investissement privilégié pour des capitaux en manque de placements lucratifs. Dans le même temps, l'éducation est sommée de s'adapter aux besoins du marché du travail. L'Etat doit freiner ses dépenses d'éducation pour être plus compétitif.

L'enseignement public est donc en perte de vitesse au profit de l'enseignement privé.

L'enseignement public doit gérer la contradiction qui vise à faire mieux avec moins de moyens. C'est alors qu'apparaît la solution des « compétences » comme approche pédagogique nouvelle.

**Les « compétences » :
une logique européenne
dès 1996 et de l'OCDE.**

Le Livret Personnel de Compétences reprend les 10 compétences de l'OCDE.

■ Flexibilité et adaptabilité

Dans un environnement économique imprévisible marqué également par une accélération de l'innovation technologique et une compétition exacerbée entre entreprises, un salarié doit ainsi savoir exécuter des tâches très variées même si la qualité du travail est moins bonne. Il faut donc isoler une liste de compétences essentielles que tous les travailleurs doivent acquérir, une sorte de tronc commun d'enseignement obtenu autour de 14-15 ans selon l'OCDE.

■ Que faut-il enseigner ?

Il faut retenir « le plus petit dénominateur commun » soit les 10 compétences clés de l'OCDE à savoir : communication dans la langue maternelle, communication dans une langue étrangère, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologie, culture numérique, apprendre à apprendre (adapter ses connaissances dans son emploi face aux évolutions technologiques), compétences interpersonnelles, compétences interculturelles, compétences sociales et civiques, esprit d'entreprise, sensibilité culturelle

■ Pour la Commission européenne

Il faut donc faire acquérir ces compétences aux 30% d'européens qui ne les possèdent pas encore au nom de l'équité. Mais, il s'agit surtout de permettre par une compétition accrue entre salariés ayant ces compétences de base, de baisser les salaires et d'accroître la compétitivité des entreprises.

Pour faire passer cela, il s'agit de présenter cette approche des compétences comme l'héritière des pédagogies constructivistes. En réalité, il s'agit surtout d'adapter l'école aux besoins du monde du travail. Le souhait n'est pas vraiment d'aider les élèves à résoudre leurs difficultés mais d'attester la possession de compétences.

■ Pour l'OCDE

Il faut abandonner les systèmes éducatifs dirigés par l'Etat car ceci est synonyme de rigidité et de régulation bureaucratique. Pour s'adapter au marché du travail, il faut accroître l'autonomie et la concurrence des établissements. De plus, comme le marché du travail est changeant, la flexibilité devient vitale. Avec les compétences, il faut maintenir un flou sur les contenus à enseigner pour ainsi mieux les adapter aux besoins de l'environnement économique et social.

■ Evaluation et compétition, un moyen pour briser les résistances

Briser les résistances en développant la concurrence avec le secteur privé.

Briser les résistances en utilisant l'évaluation à tous les niveaux (système éducatif, écoles, élèves avec le LPC par exemple, enseignants,...)

Le plan Cresson et le plan Vassiliou sur l'école comme le traité de Lisbonne proposent d'adapter l'enseignement aux besoins du marché du travail. Le concept de « société de la connaissance » voit alors le jour.

Mais la réalité du marché du travail est totalement différente. Avec l'ère de « la société de la connaissance », les emplois non qualifiés mais occupés par des personnes ayant des qualifications repartent à la hausse. Aux Etats Unis, sur les 30 emplois recrutant le plus seuls cinq nécessitent de réelles qualifications.

On attend des personnes occupant ces types d'emploi la maîtrise de compétences de base de faible niveau mais très variées (lire, écrire, compter, « parler » une langue étrangère, gérer les fonctions primaires d'un ordinateur,...).

Depuis 10 ans, on assiste à l'émergence de ce discours totalement « décomplexé ». Selon l'OCDE, il faut revenir à une vision plus pragmatique des objectifs de l'enseignement mieux adaptés aux besoins du marché du travail. Il faut donc mettre un terme à cette vision mythique de la démocratisation de l'enseignement scolaire. Le rapport Thélot fait la même analyse.



COLLOQUE : PENSER ET CONSTRUIRE LE COLLÈGE POUR TOUS.



Les 5 et 6 avril le SNES organisait à PARIS, un colloque sur le collège intitulé « PENSER ET CONSTRUIRE UN COLLEGE POUR TOUS » à l'issue duquel l'appel « POUR REDONNER UN AVENIR AU COLLEGE », était lancé. Au cours de ces deux jours, les nombreux intervenants ont montré les dangers pour le respect de la mixité sociale, pour l'égalité des chances, pour le rôle émancipateur de l'enseignement des choix gouvernementaux en matière d'éducation. Les contenus de ce colloque sont disponibles sur le site du SNES Bordeaux rubrique collège.

Les syndicats SNES, SNEP et SNUPDEN de la FSU, lancent un appel solennel pour redonner un autre avenir à un collège clairement identifié entre école élémentaire et lycée, structuré par la culture commune dont les contours et l'ossature doivent être mis en débat, matérialisé en établissements de taille raisonnable dans lesquels est systématiquement recherchée la mixité sociale, et dont le financement assure les conditions de travail, d'étude et de vie scolaire nécessaires à la prise en charge et au suivi de tous les collégiens dans leur diversité.

Ils proposent que soient respectés trois principes :

- **ancrage du collège au second degré** dont il est la première étape ;
- **recherche absolue de la mixité sociale** dans tous les établissements ;
- **garantie à tous d'une poursuite de la scolarisation** au-delà du collège dans le cadre de la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Réaffirmant ainsi clairement la volonté républicaine d'un collège qui dispense à tous des savoirs exigeants et émancipateurs qui, par leur appropriation, permettent aussi la poursuite d'objectifs éducatifs plus généraux, le SNES, le SNEP et le snU.pden proposent de mettre en débat des axes de réflexion pour faire du collège un lieu de la réussite de tous :

→ **Repenser une carte scolaire** avec l'objectif d'assurer la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

→ **Mener une réflexion sur la culture commune scolaire** dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, conçue à la fois comme objectif des enseignements et activités scolaires, et comme principe irriguant les programmes scolaires ; cela implique notamment de lutter contre la hiérarchie des disciplines en donnant toute leur place aux enseignements artistiques, la technologie et l'EPS. Ces programmes doivent être pensés en complémentarité, intégrer les allers retours entre les disciplines d'une part et d'autre part entre savoir disciplinaire et contextualisation dans des travaux interdisciplinaires, pour aider à trouver sens aux apprentissages.

→ **Mener**, en lien avec la recherche en sciences de l'éducation, **une réflexion sur les pratiques enseignantes et éducatives** qui favorisent la démocratisation de l'accès aux savoirs et compétences, et sur les conditions matérielles de leur mise en œuvre qui devront être garanties par l'État.

→ **Améliorer l'articulation entre premier et second degrés**, dans le respect des spécificités de chacun de ces deux ordres d'enseignement : à l'opposé de toute forme de prolongation du premier degré, l'objectif est de permettre de donner à tous, par une meilleure connaissance réciproque des contenus et des pratiques et par l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge en classe de Sixième, les moyens de vivre cette transition qui peut être redoutable, en particulier pour tous ceux qui éprouvaient des difficultés avant leur entrée au collège.

→ **Lancer une concertation sur les possibilités de reconnaître et/ou d'intégrer dans les services des enseignants les tâches et missions de concertation**, de travail en équipe et d'encadrement d'activités liées à leur enseignement.

→ **Penser une orientation scolaire** accompagnée par les conseillers

d'orientation-psychologues, affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes, prenant en compte le développement psychologique, les dimensions sociales et singulières essentielles dans l'élaboration de projets émancipateurs et la construction d'une estime de soi indispensable à la réussite scolaire.



→ **Mettre en chantier une concertation sur les conditions d'un fonctionnement démocratique** des établissements, garantissant l'expression de tous.

→ **Permettre aux équipes de construire et de mettre en œuvre collectivement un projet d'établissement** qui respecte les définitions nationales des programmes, des obligations de service des personnels, des conditions d'étude et de travail de tous. Ce projet doit pouvoir être financé en tenant compte des situations particulières en abondant les dotations communes à tous les établissements.

→ **Repenser la formation continue des personnels** et remettre à plat la conception de la formation initiale des enseignants et des CPE.

→ **Mettre en place dans tous les collèges, en lien avec les équipes de direction, des équipes pluriprofessionnelles complètes** : personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et de service, de service social et de santé, conseillers d'orientation-psychologues... avec des moyens leur permettant de travailler, ensemble, à la réussite et au bien-être de tous les jeunes.

→ **Penser des rythmes scolaires** permettant d'assurer une scolarité équilibrée et réussie en collège, ce qui ne passe pas par « moins », mais par « plus et mieux d'école », avec alternance des formes de travail, de regroupements et d'activités pédagogiques, la création de temps pour la vie scolaire, des activités culturelles diverses, le maintien de la libération du mercredi après midi, notamment pour le sport scolaire, etc.

→ **Ouvrir, avec l'État et les Conseils généraux, une négociation** en vue de l'établissement d'un cahier des charges des locaux nécessaires et indispensables pour un collège permettant une meilleure intégration scolaire, la réussite et le bien-être de tous.

Les syndicats SNES, SNEP et SNUPDEN de la FSU alertent solennellement sur l'urgence de redonner au collège les moyens humains et matériels de son fonctionnement. Les dépenses pour l'éducation sont un investissement pour l'avenir de la jeunesse et du pays. Cesser les suppressions de postes, augmenter les recrutements et former les personnels doivent être des priorités traduisant une volonté politique de permettre à tous les jeunes de réussir leur scolarité commune avec les mêmes ambitions et les mêmes perspectives d'avenir.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUPDEN-FSU décident de porter dès aujourd'hui cet appel et de le mettre en débat auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DU SNEP AU STAGE COMPÉTENCES LE 29 AVRIL À BORDEAUX



Il est évident que le concept de compétence du LPC est galvaudé et ne répond à aucune démarche pédagogique : le seul souci est d'adapter les élèves au marché du travail. Pas étonnant qu'ainsi toute définition culturelle (EPS notamment) en soit évincée !

Depuis les programmes de collège de 1996, la notion de compétence est utilisée en EPS pour des apprentissages de types essentiellement procéduraux : l'acquisition de compétences spécifiques (nécessaires à la réalisation des activités enseignées), propres à chaque groupes d'activités (sports collectifs, athlétisme, combat etc...) et générales (sécurité et procédures d'apprentissages).

Avec la mise en place du socle et le livret, cette notion est purement et simplement instrumentalisée : c'est un vrai détournement de fond ! Il s'agit de contourner les qualifications et diplômes, pour introduire de la dérégulation, de la déréglementation, des évolutions visant à chasser hors de l'école des domaines non directement utiles à la définition de postes de travail, et susceptibles de former des individus critiques vis-à-vis de l'organisation du marché du travail.

Les compétences prônées par le socle et le livret ne sont pas une construction théorique, qui, en plaçant résolument la mobilisation des savoirs au cœur de l'apprentissage, et donc de l'enseignement, permettent de donner du sens à des innovations, de les inspirer.

C'est pourquoi, nous appelons à stopper ce détournement de fond en vidant de son sens le LPC.
2 actions pour un même objectif : refuser collectivement de valider le LPC ou valider en bloc les 7 compétences tout en menant le débat dans les équipes et en l'expliquant aux parents.

Je terminerai par 2 citations de l'OCDE :

« Tous n'embrasserons pas une carrière dans le dynamique secteur de la « nouvelle économie ». En fait la plupart ne le fera pas, de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin » (2001)... Oubliez la réussite de tous et la culture commune donc...

« Pour quelles raisons ces compétences, somme toute assez classiques, se retrouvent-elles sur le devant de la scène ? C'est parce que les employeurs ont reconnu en elles des facteurs de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution ». Ces citations, reprises lors de la conférence de Nico Hirrt ne font en effet aucun doute sur la dangerosité des politiques européennes sur nos systèmes éducatifs et pour l'avenir de nos élèves....

Stoppons le LPC et le socle commun, oui à la culture commune !

Alain DE CARLO, secrétaire départemental du SNEP Gironde



Mandat du SNEP

Le SNEP condamne et appelle à dénoncer et contester le Livret Personnel de Compétences (LPC) [...]

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments dans leur complexité, leur diversité, leur contradiction, le congrès national du SNEP appelle la profession à s'engager et à entraîner leurs collègues dans la forme (refus ou validation en bloc) qui rassemblera au sein de leur établissement le plus grand nombre d'enseignant(e)s autour de la dénonciation et de la contestation du LPC.



Livret de compétences

REFUSONS cette évaluation
RÉSISTONS aux pressions

INVALIDONS le livret de compétences
ne remplissons rien ou remplissons tout !

REFUSONS un collège à plusieurs vitesses :
tri social, école du socle, filiarisation.

**NOTRE MÉTIER À DU SENS,
DES DISCIPLINES, UNE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE**

**REFUSONS D'ÊTRE DES EXÉCUTANTS
DE SIMPLES VALIDATEURS DE COMPÉTENCES**

Extraits de l'intervention du SNES au stage Socle commun et livret

La mise en place du socle commun et du LPC (livret personnel de compétences) ne peut réellement se comprendre qu'en l'inscrivant dans la modification des missions assignées au collège. En 1996, le collège devait donner « une formation générale qui doit leur [les élèves] permettre d'acquérir les savoirs et savoir-faire fondamentaux constitutifs d'une culture commune » pour les préparer « aux voies de formation ultérieures. ». Or depuis la loi d'orientation de 2005 dite loi Fillon « le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation générale qui doit lui permettre d'acquérir au moins le socle commun de connaissances et compétences ». Plus loin, il est fait mention d'autres enseignements qui permettent des poursuites d'étude mais le texte se garde bien de préciser qu'ils concernent tous les élèves. Ce glissement sémantique traduit en fait un véritable renoncement à la démocratisation scolaire.

Comme le dit si bien l'OCDE, « Tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la "nouvelle économie" – en fait, la plupart ne le feront pas – de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. » [OCDE 2001]. Dans la même veine, le rapport Thélot souligne que la part des emplois non qualifiés demandant des compétences comportementales ne va cesser d'augmenter. Donc, tous les élèves n'ont pas vocation à poursuivre la même scolarité. Il faut donc trier les élèves en fonction de leurs talents et de leurs aptitudes. Pour le reste, la formation tout au long de la vie est censée ensuite pallier aux manques de la formation initiale. Cependant on sait que ce marché est « juteux » et que ce sont les cadres qui en sont les grands bénéficiaires, si bien que les salariés les moins qualifiés en sont en fait quasiment totalement exclus.

Un objectif de tri est donc assigné à la fois au socle commun et au livret. On organise ainsi une scolarité à deux vitesses marquée socialement. Ainsi, un rapport de l'IGEN de 2006 pointe que le socle est le seul horizon des élèves de l'éducation prioritaire. Cette hypothèse se confirme avec les dernières annonces du ministère de l'Education nationale et la publication de la circulaire de rentrée. Le retour à une filialisation du collège est en cours. A la rentrée 2011, des établissements expérimenteront une évaluation de deux compétences du socle en cinquième. Il est à craindre qu'elle soit utilisée pour légitimer une « personnalisation des enseignements », c'est-à-dire le tri et l'éviction d'une partie des élèves du collège par le recours à l'alternance dès la 4ème, puis la mise en place de 3ème prépa pro..

Le socle permet aussi de mettre en place l'école du socle commun en rapprochant le collège du 1er degré. C'est-à-dire de primariser le second degré. Il s'agit, sous prétexte d'avoir un continuum de contenus qui va du primaire à la troisième, de transformer radicalement le collège : remise en cause des disciplines et développement de la bivalence et de la polyvalence, temps de présence accru de manière sensible, disparition de certains personnels (assistantes sociale, infirmière, CO-PSY), création à terme d'un clivage entre les « professeurs de collège » et les « professeurs de lycée », inscription définitive de la fin de la scolarité à 16 ans... Quant au primaire, ils n'ont rien à y gagner car les écoles deviendraient des établissements d'enseignement primaire (EPEP) : développement de l'autonomie et mise en place de chefs d'établissement. Pour convaincre ceux qui en douteraient, il leur suffit de regarder ce qui est entrain de se passer autour de nous : 400 établissements expérimenteront l'EIST (l'expérimentation d'enseignement intégré des sciences et de technologie) à la rentrée prochaine, des projets d'école du socle sont en train de se mettre en place partout et la mise en place des ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées Ambition Innovation Réussite) permet toutes les dérogations à la fois pour les élèves et les enseignants.

Les mandats du SNES-FSU sont en totale opposition avec cette logique. Il est clair qu'il faut continuer à se battre pour une démocratisation réelle du collège en passant du collège unique au collège pour tous, c'est-à-dire de passer du quantitatif au qualitatif. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans qui est déjà une réalité pour 94% des élèves n'est pas une utopie. Sa mise en place doit accompagner une politique ambitieuse pour le collège (une baisse des effectifs par classe, des dotations horaires abondées permettant du travail dédoublé en groupe, des co-interventions, des aides et des équipes pluri-éducatives) et respectueuse des missions comme des statuts des personnels.

Fabienne Sentex, secrétaire départementale du SNES 33

■ LPC : un outil problématique à dénoncer collectivement

le SNES organisera courant mai une journée nationale pour dénoncer la mascarade d'évaluation qu'implique le LPC et médiatiser les positions de refus des équipes, qu'elles aient décidé de ne pas renseigner le livret ou de valider systématiquement les sept compétences du socle au troisième trimestre (consigne du SNES).

Informations diverses

Histoire des arts

Quelles conditions d'examen pour cette année ?

Pour cette année scolaire, dans le contexte de l'imposition de l'épreuve,

Le SNES demande :

- qu'un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit présent dans chaque jury ;
- que les oraux soient organisés dans le cadre de journées banalisées ;
- que des convocations soient envoyées aux membres désignés du jury, comme pour toute épreuve ;
- que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;
- que ces collègues perçoivent les heures supplémentaires effectuées cette année, notamment pour la concertation.

Quelle place pour l'histoire des arts en classe ?

Dans l'idée des promoteurs de ce nouvel enseignement, en 2007, il s'agissait de « mettre en synergie tout ce qui se faisait dans les différentes disciplines », « de rendre visible ce que l'on travaillait déjà », et cela ne devait pas « tout chambouler ». Cela est totalement impossible en Troisième, du fait de l'épreuve imposée.

En effet, comment préparer les élèves à entrer dans des problématiques interdisciplinaires sans avoir le temps de travailler cette approche en classe ?

Comment demander aux élèves de faire un exposé oral à partir d'une problématique ou d'une question sans leur avoir appris à le faire ?

C'est pourquoi, le SNES demande :

- La suppression de l'épreuve d'histoire des arts ;
- Une évaluation des élèves dans le cadre des disciplines indiquées ;
- Une réflexion beaucoup plus globale, au delà de l'histoire des arts sur l'interdisciplinarité, qui ne doit pas être pensée comme un rajout aux différents programmes, mais au contraire réfléchi lors de l'écriture de ceux-ci.

Les programmes des différentes disciplines devaient être conçus en complémentarité. Des questionnements ou des objets d'étude pourraient ainsi traverser directement les programmes, avoir un sens par rapport aux savoirs disciplinaires et aux compétences à mettre en œuvre, au lieu de se surajouter souvent artificiellement.

Relancer l'éducation prioritaire

Le creusement des inégalités sociales, la libéralisation de la carte scolaire et les conséquences des politiques erratiques de la ville depuis des décennies accentuent les difficultés des établissements qui recrutent sur des quartiers urbains ou zones rurales particulièrement défavorisés et qui s'homogénéisent socialement. La volonté de maintenir sur l'ensemble du territoire l'idéal de justice et d'égalité dans l'accès aux savoirs et aux qualifications avait conduit à la mise en place de l'éducation prioritaire. Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose de cet idéal, et la mise en place de dispositifs du type CLAIR risque même de créer une école spécifique pour les plus démunis.

Les syndicats SNES, SNEP et SNUPDEN de la FSU refusent que s'installe une école dérogatoire pour les plus défavorisés. Ils appellent solennellement à une refondation de l'éducation prioritaire par la tenue de toute urgence d'« assises de l'éducation prioritaire » qui, à l'opposé des « états généraux de la sécurité à l'École », doivent réellement permettre d'aborder la question de l'éducation prioritaire dans toutes ses dimensions : humaines, sociales et scolaires.



Elections professionnelles

13-20 octobre 2011

JE VOTE !